

> n° 1 / Mai 2016

Les prix payés aux producteurs – résultats de l'enquête trimestrielle pour le premier semestre de la campagne 2015/16

En €/t	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16		Variation trimestrielle	Variation annuelle
	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	30/09/2015	31/12/2015		
Blé tendre	156	171	206	164	140	142	146	3%	4%
Blé dur	165	254	228	193	253	264	273	3%	8%
Orges	128	169	192	155	135	135	138	2%	2%
Maïs	148	152	184	125	102	137	121	-12%	18%
Seigle	128	157	183	138	114	118	120	2%	5%
Avoine	106	159	195	126	106	118	122	3%	14%
Tritéale	137	150	182	137	116	128	130	1%	12%
Sorgho	143	148	185	129	103	130	123	-5%	20%
Colza	324	399	457	347	286	310	328	6%	15%
Tournesol	352	382	457	306	315	355	361	2%	15%
Soja	317	319	452	407	332	318	309	-3%	-7%
Pois	165	197	256	214	195	193	199	3%	2%
Féveroles	157	200	282	245	211	172	175	2%	-17%

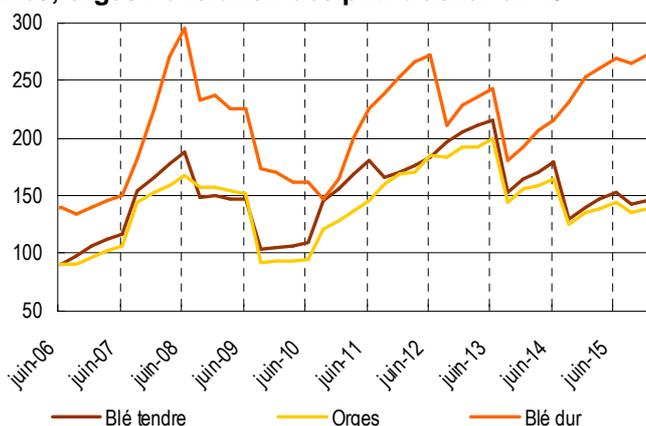
Source : Enquête trimestrielle prix à la production / FranceAgriMer

Les données présentées dans ce document concernent le premier semestre de la campagne 2015/16. Il s'agit donc des prix issus des transactions réalisées au cours de la période allant du **1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015** qui permettent d'établir un nouveau **prix moyen provisoire pour la campagne 2015/16**.

L'intégration des transactions effectuées au cours du second trimestre de campagne conduit à la revalorisation des prix moyens provisoires 2015/16 calculés au 1^{er} trimestre, sauf pour les espèces à récolte décalée (maïs, sorgho et soja). Le prix d'achat du colza bénéficie de la plus forte revalorisation : +18 euros, alors que pour les autres espèces, les corrections haussières ne dépassent pas +9 euros. Les prix actuels sont majoritairement plus attractifs que ceux observés à mi-campagne en 2014/15, à l'exception du soja et des féveroles, mais ils demeurent toutefois globalement en deçà de ceux pratiqués sur la même période lors des campagnes 2011/12 à 2013/14.

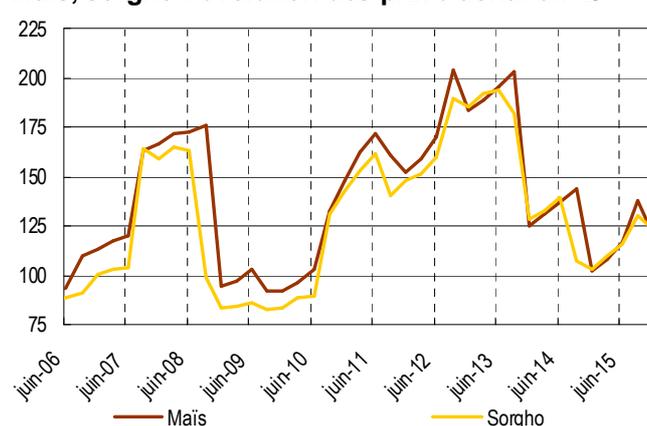
Evolutions nationales des prix à la production des céréales

Blés, orges : évolution des prix d'achat en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

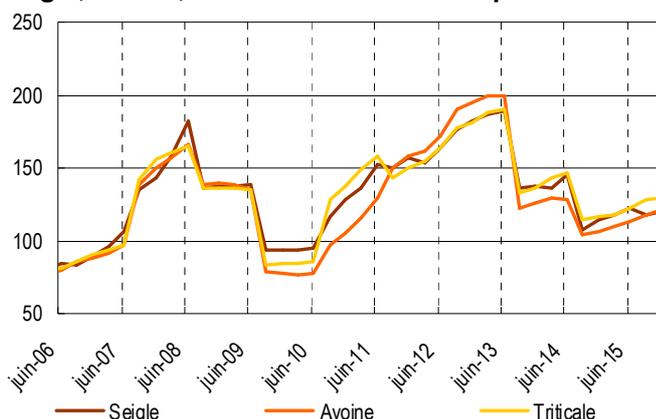
Maïs, sorgho : évolution des prix d'achat en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Le début de la récolte de maïs et de sorgho a entraîné une baisse de leurs prix d'achat de respectivement -16 et -17 euros, alors que les autres céréales profitent de réévaluations limitées. En effet, seul le prix d'achat du blé dur profite de gains significatifs (+9 euros). Les tensions sur le marché du blé dur persistant, celui-ci fait toujours figure d'exception et profite de prix à la production qui sont des records depuis le début de cette enquête (2005/06) à ce stade de la campagne. Pour les autres céréales, si les prix actuels sont à présent tous supérieurs à ceux relevés il y a un an, ils demeurent en revanche nettement en deçà de ceux offerts à mi-campagne les trois précédentes campagnes et, en particulier, à ceux de 2012/13, avec une décote moyenne de -32 %.

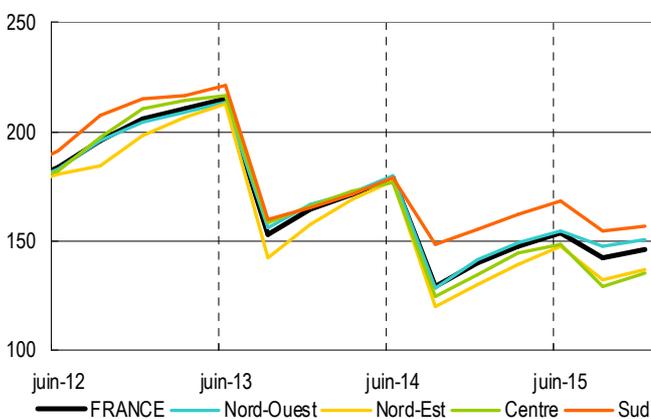
Seigle, avoine, triticale : évolution des prix en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

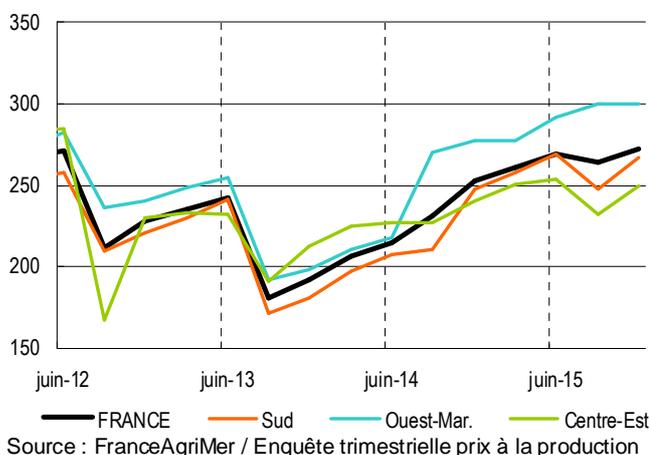
Evolutions régionales des prix à la production des céréales

Blé tendre : évolution des prix d'achat en €/t



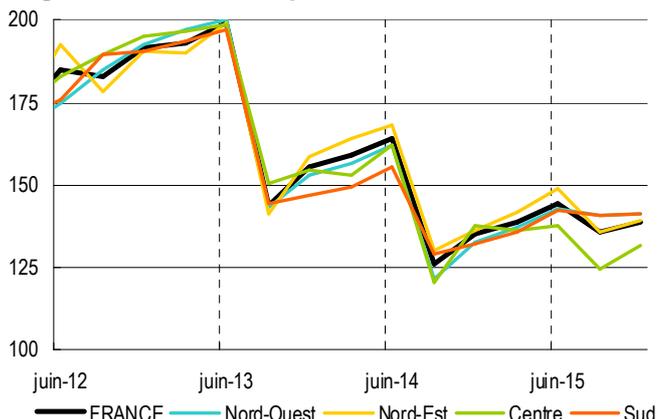
Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Blé dur : évolution des prix d'achat en €/t



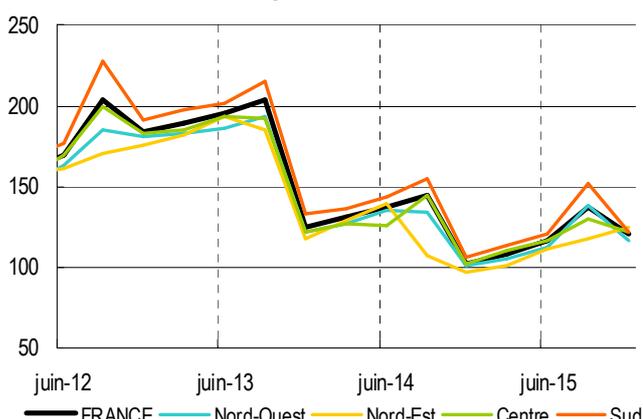
Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Orges : évolution des prix d'achat en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Maïs : évolution des prix d'achat en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

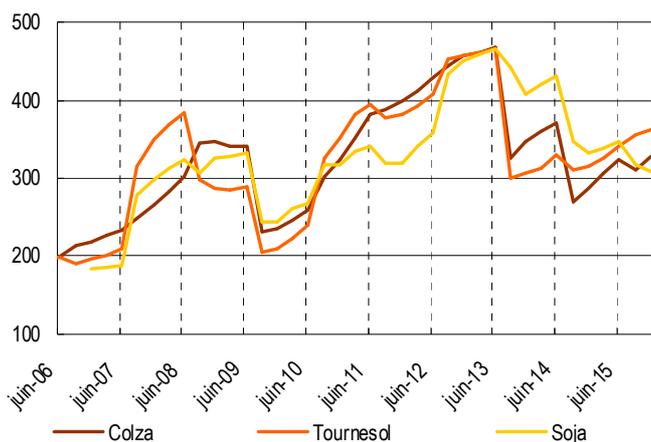
La mise en marché de la récolte de maïs a permis de réduire très sensiblement les différentiels de prix d'un regroupement régional à l'autre. Ainsi, les prix relevés dans le Nord-Est, les plus faibles lors de la consolidation du 1^{er} trimestre, ont bénéficié de gains, alors que dans le Nord-Ouest qui profitait jusqu'alors des maxima, les prix ont perdu 30 euros. Ainsi, le

différentiel de prix maximum entre deux zones est à présent de seulement 8 euros.

Cette tendance au rapprochement des prix régionaux a également été observée pour l'ensemble des autres céréales enquêtées. Les disparités demeurent toutefois importantes sur le blé dur (jusqu'à 51 euros), le seigle (27 euros) et le blé tendre (21 euros).

Evolutions nationales des prix à la production des oléagineux et protéagineux

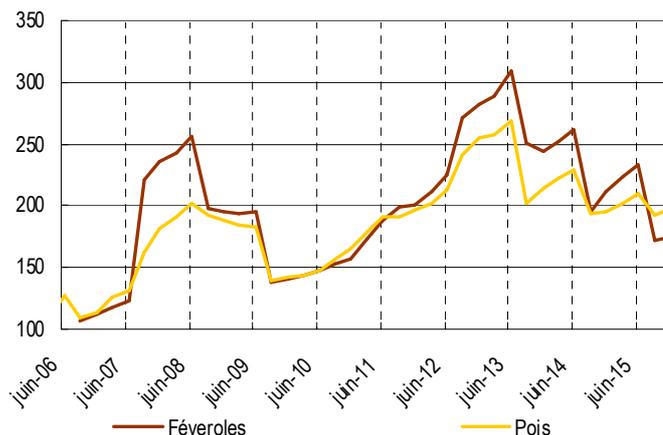
Oléagineux : évolution des prix d'achat en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Le prix moyen du soja perd 9 euros par rapport à la précédente consolidation, mais réduit tout de même sa décote par rapport au prix 2014/15 (-2 points). En revanche, la décote se renforce sur les féveroles malgré une correction haussière du prix provisoire.

Féveroles, pois : évolution des prix d'achat en €/t

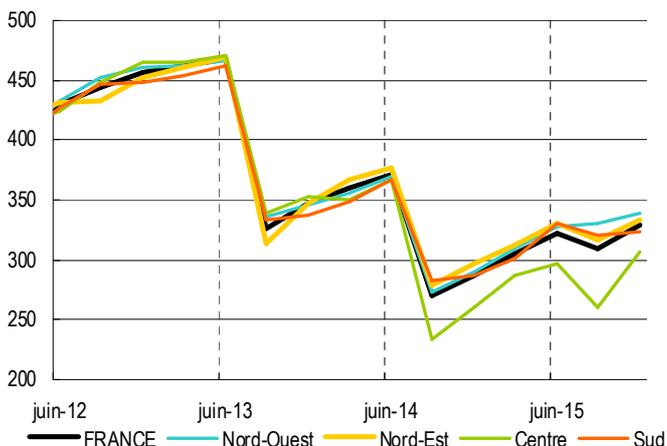


Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Les pois s'échangent à un prix comparable à celui de 2014/15 et 2011/12, alors que les achats de colza et de tournesol se concluent sur des prix supérieurs de 15 % à ceux de l'an passé à mi-campagne.

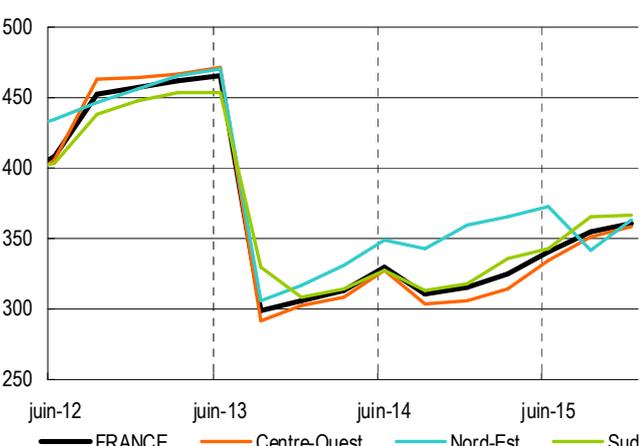
Evolutions régionales des prix à la production des oléagineux et protéagineux

Colza : évolution des prix d'achat en €/t



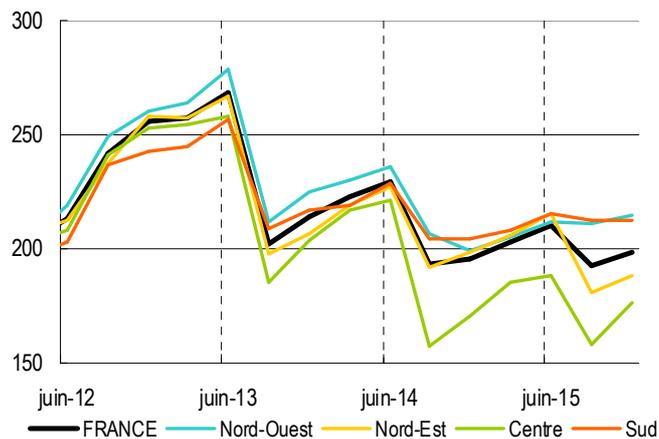
Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Tournesol : évolution des prix d'achat en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Pois : évolution des prix d'achat en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Comme pour les céréales, la prise en compte des transactions complémentaires du 2^{ème} trimestre conduit au constat d'un net resserrement des prix pratiqués à l'échelle régionale. A présent, pour les achats de tournesol, le différentiel de prix maximum relevé entre deux zones ne dépasse pas 9 euros.

Toutefois, à l'image de la campagne précédente, les différentiels de prix d'une région à l'autre demeurent très élevés sur le colza et les pois. En effet, depuis la campagne 2014/15, les prix de la zone Centre, qui regroupe les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Centre, sont systématiquement significativement en deçà de ceux relevés dans les autres zones de production. Pour ces deux espèces, le prix moyen provisoire de ce regroupement est inférieur de plus de 20 euros à la moyenne nationale.

Méthodologie

Cette enquête mesure l'évolution des prix des céréales et des oléoprotéagineux achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Elle se distingue ainsi de l'enquête mensuelle sur les prix payés aux producteurs qui donne une situation des prix pratiqués au 15 de chaque mois.

Tous les trimestres, les Directions Régionales de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce depuis le début de la campagne. Ce calcul s'effectue à partir de la comptabilité de 130 organismes stockeurs représentatifs (tonnages collectés et valeurs des apports). Ils sont actualisés et consolidés chaque trimestre. Ils intègrent donc les compléments de prix apportés en cours de campagne et permettent ainsi d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet. FranceAgriMer calcule un prix moyen national pour chaque espèce en pondérant les résultats régionaux par les volumes collectés dans chaque région.

Ces prix s'entendent rendus silo, majorations mensuelles incluses, sans déduction des taxes parafiscales payées par le producteur, pour des grains de qualité standard et après déduction des frais de séchage pour le maïs. Aucune distinction n'est faite entre les différents systèmes de transactions.

Rappel des régions enquêtées selon l'espèce :

- **Blé tendre** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Pays-de-la-Loire), Nord-Est (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté), Centre (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre, Ile-de-France), Sud (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Blé dur** : Sud (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur), Ouest-Maritime (Pays-de-la-Loire, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes), Centre-Est (Centre, Auvergne-Rhône-Alpes)
- **Orges** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Pays-de-la-Loire), Nord-Est (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté), Centre (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre, Ile-de-France), Sud (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Avoine** : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Pays-de-la-Loire
- **Seigle** : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais-Picardie
- **Triticale** : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire
- **Maïs** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Pays-de-la-Loire), Nord-Est (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté), Centre (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre, Ile-de-France), Sud (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Sorgho** : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- **Colza** : Nord-Ouest (Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Pays-de-la-Loire), Nord-Est (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté), Centre (Centre, Auvergne-Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Tournesol** : Nord-Est (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté), Centre-Ouest (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Centre, Pays-de-la-Loire), Sud (Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Soja** : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- **Pois** : Nord-Est (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté), Centre (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre), Nord-Ouest (Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Pays-de-la-Loire), Sud (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur)
- **Féveroles** : Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Centre, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Pays-de-la-Loire.